Accusé de réception en préfecture
079-217900091-20260526-DCM46-2026-DE
Date de télétransmission : 01/06/2026
Date de réception préfecture : 01/06/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

COMMUNE D'AMURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 26 MAI 2026

Conseillers: 09
Présents: 07
Votants: 07
Pouvoirs: 02

L'an deux mille vingt-six, le 26 mai 2026, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal d'AMURE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'AMURE, sous la présidence de Monsieur Loïc MICHAUD, Maire.

Présents : MICHAUD Loïc, BENIZEAU Amélie, PECKRE Francis, DUBREUIL Anne-Elisabeth, JEAN-LOUIS Gisèle, PAILLIER Julien, CARDINAUD Alexandre,
Absents excusés : CLAVEAU Tiphaine, HENRY Guillaume,
Pouvoirs : Tiphaine CLAVEAU à Francis PECKRE
Guillaume HENRY à Amélie BENIZEAU
Secrétaire de séance : Francis PECKRE

Date de la convocation : 21 mai 2026

Objet : Adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'association des Maires Ruraux de France a sollicité la commune d'AMURÉ pour qu'elle y adhère.

- Adhésion Nationale : 66.00 €
- Abonnement au mensuel « 36000 communes » : 19.00 €
- Abonnements supplémentaires au mensuel « 36 000 communes » : 10.00 €

Cette association défend les intérêts des communes rurales.

Il propose de prendre la totalité pour une somme de 95€/an

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'association des Maires Ruraux de France.

Fait à AMURÉ, le 26 mai 2026
Le Maire
Loïc MICHAUD

Le secrétaire de séance,
Francis PECKRE

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le :

Et publication le :